

## Compte rendu de réunion du Comité Consultatif du réseau de Réserves naturelles régionales cavités à chiroptères 22 janvier 2025 à Echenoz-la-Méline

### ***Présents (ou représentés) :***

- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté : Stéphane Woynaroski, Stéphanie Lamberti
- Direction Régionale des Affaires culturelles : Cécile Delahaie
- Conseil Départemental de la Haute-Saône : Eva Garcia
- Conseil Départemental du Doubs : Christian Methot
- Direction départementale des territoires de Haute-Saône : Jean-Noël Lavocat
- Communauté d'agglomération de Vesoul : Benoît Thomassin
- Communauté de communes des Monts de Gy, office du tourisme : Séverine Vella
- Commune de Chenecey-Buillon : Julien Guyonneau
- Commune de Beaumotte-lès-pin : Frédéric Dudoret
- Communauté d'agglomération de Vesoul : Eliane Aubert
- Communauté d'agglomération du Grand Dole : Adeline Franzoni, Solène Venot
- Commune d'Echenoz-la-Méline : Serge Vieille, Jean-Michel Adrey, Xavier Picaud-Bernet, René Rognon
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté : Nicolas Lavanchy, Antonin Viguiier
- Comité départemental de spéléologie de Haute-Saône : Bernard Detouillon
- GIPEK : Stéphane Guignard
- Spéléologie Franche-Comté : Jean-Marc Rias
- Office National des Forêts : Patrice Dussouillez
- CPEPESC Franche-Comté : Michel Carteron, Catherine Dionisio
- Fonds de Dotation pour la Nature et les Chiroptères : François Devaux
- EPAGE Haut-Doubs Haute Loue : Jeanne Converset-Dore, Nadine Enderlin
- ACCA Echenoz-la-Méline : Rachid Kallaouchi
- France Nature Environnement 70 : Mme Biancalana
- France Nature environnement BFC : Catherine Chausse, Jean-Pierre Duplus
- Conservatrice bénévole de la RNR Grottes de la Côte de la Baume : Marjorie Martin
- Conservateur bénévole de la RNR Grotte de Beaumotte : Jacques Pivard

### ***Excusés :***

- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté : Claire Delteil
- Conseil Départemental de la Haute-Saône : Yves Krattinger
- Conseil Départemental du Jura : Clément Pernot
- Communauté de communes Loue-Lison : Jean-Claude Grenier
- Communauté de communes du Val Marnaysien : Thierry Malesieux
- Communauté d'agglomération de Vesoul/commune de Vesoul : Alain Chrétien
- Commune de Roset-Fluans : Jacques Andriansen
- Commune de Chenecey-Buillon : Laurence Breuillot
- Centre de Coordination Ouest pour l'Étude et la Protection des chauves-souris : Aline Depraz

- Comité régional de la randonnée pédestre de Franche-Comté : Berçot Guy
- Office national des Forêts : Myriam Lamure
- Fédération des conservatoires d'espaces naturels : Noémie Montel
- Fédération régionale des chasseurs : Pascal Secula
- ACCA Echenoz-la-Méline : Philippe Champonnois
- Société d'Histoire Naturelle d'Autun : Alexandre Cartier

#### Ouverture de la séance

M. le Maire d'Echenoz-la-Méline ouvre la séance à 9h30 en remerciant les participants pour leur intérêt dans la protection de l'environnement. M. Woynaroski remercie la commune d'Echenoz-la-Méline d'accueillir ce comité consultatif sur son territoire, et en rappelle la politique engagée de la Région pour l'environnement et notamment la tutelle de 19 RNR.

#### Bilan des actions réalisées en 2024 sur le réseau RNR

*Cf. diaporama ci-joint de Mme Dionisio*

Concernant les missions de surveillance et de police de l'environnement, et le constat récurrent de plusieurs infractions, plusieurs propositions sont faites par l'assistance :

- En lien avec une méconnaissance générale des usagers des RNR ou des acteurs en lien avec les RNR sur leur périmètre et leur réglementation, la proposition est faite d'améliorer la communication et la pédagogie auprès de tous. Il faudrait également se rapprocher davantage des collectivités et divers services départementaux pour bien faire connaître les sites protégés.
- Une densification de la signalétique est également à entreprendre, y compris sur des petits chemins, ou zones peu fréquentées mais sur lesquelles des infractions peuvent être commises.

Le Conseil Régional de Bourgogne-France-Comté souligne que la signalisation d'aire protégée et le respect de la réglementation est une problématique commune à toutes les RNR.

La conservatrice souligne le rôle clé des conservateurs bénévoles dans la détection des infractions.

Le conservateur bénévole de la RNR Grotte de Beaumotte et la DDT70 précisent qu'au-delà de la réglementation RNR, la loi prévoit qu'il est interdit pour les véhicules à moteur sont interdits de circuler dans les espaces naturels. Cette circulation n'est possible que sur les routes nationales, départementales, communales et sur chemins ruraux.

Le Conseil Régional de Bourgogne-France-Comté observe que le développement de vélo à assistance électrique conduit à une fréquentation plus forte des espaces naturels sensibles.

La Communauté d'agglomération de Vesoul observe que sur la question de la gestion du risque incendie, des échanges doivent être entrepris avec les acteurs référents, et notamment les SDIS sur l'accès DFCI aux milieux naturels, ou encore le périmètre des sites protégés. Des exemples sont donnés sur des incendies ayant ravagé des zones naturelles : la RNN Sabot de Frotey en 2017, la côte de Chenecey dans les années 1990, la RNN du Val Suzon en 2022. Une bonne connaissance en amont des sites permettrait d'améliorer l'intervention des services de secours en cas de problématique.

Sur les sites en gestion par le CEN FC, un travail a été amorcé, avec des actions de formation et d'échanges avec les partenaires. Chaque site ayant sa typologie, il faut réfléchir soit à l'échelle du site en lui-même, soit en termes de milieux naturels.

La Communauté d'agglomération du Grand Dole indique que ce travail est également en cours sur le massif de la Serre avec le SDIS : une priorisation doit être faite en fonction des secteurs et des enjeux.

Il faut également se questionner sur la disponibilité de la ressource en eau, connaître les ressources à proximité, anticiper comment le SDIS pourrait intervenir en cas de feu, sur quel secteur prioritaire. L'ONF indique pour les RNR cavités à chiroptères de Haute-Saône, qui sont toutes gérées par l'ONF, cette politique de gestion du risque incendie a déjà prise en compte : les SDIS ont été contactés. Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté informe l'assemblée que la RNN du Val Suzon en Bourgogne a entamé un travail avec un avocat sur la prise en compte de la problématique incendie sur son site.

#### Présentation des principales actions 2025 prévues sur le réseau

*Cf. diaporama ci-joint de Mme Dionisio*

La conservatrice informe que l'année 2025 devrait être, en autres, consacrée à la mise en œuvre de la méthodologie NaturAdapt, la rédaction du plan de gestion, la célébration des 10 ans de 5 RNR, et le renforcement de la signalétique, sous réserve que les financements liés au Fond vert soient validés.

L'assistance demande pourquoi n'est prévu en 2025 qu'un kakémono présentant le réseau des 7 RNR et non 1 kakémono par RNR, qui pourrait être exposé en mairie. La commune de Beaumotte précise qu'elle pourrait participer financièrement à la création de ce kakémono, sur demande. La CPEPESC FC indique qu'au-delà des contraintes financières, il y a une contrainte de disponibilité des agents RNR en 2025 pour dégager du temps supplémentaire à ce qui a été prévu lors de l'élaboration du budget 2025. Toutefois, en fonction de la demande, en 2026 pourrait être inscrit à la programmation la création de kakémono pour chaque RNR.

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté signale que le plan de gestion aurait dû être finalisé en 2025. Toutefois, compte-tenu de la prise en compte du changement climatique dans le futur plan de gestion et l'intégration de nouveaux enjeux liés au Gouffre des Granges Mathieu, une prorogation jusqu'en 2026 ou 2027 est à l'étude. Ce futur plan de gestion s'étalera sur 10 ans.

La conservatrice évoque l'appui de la Région pour le financement d'1,8 ETP en 2025 au lieu de 1 ETP les années précédentes. De plus, une demande de Fond vert de près de 35 000 € a été sollicitée pour compléter les besoins financiers, notamment sur la signalétique RNR.

Concernant la situation budgétaire actuelle et la subvention allouée aux RNR, le Conseil Régional indique que la Présidente de Région a souhaité sanctuariser 3 secteurs : la culture et le sport, la formation professionnelle et la transition énergétique et écologique. Le budget des RNR ne baissera donc pas, et sera augmenté en ce qui concerne le réseau des RNR cavités à chiroptères. Quant au Fond Vert, ses autorisations d'engagement devraient être réduites de moitié. A l'heure actuelle, cette demande de 35 000 € est donc très incertaine.

#### Information sur le travail d'extension du réseau RNR

*Cf. diaporama ci-joint de Mme Dionisio*

La poursuite du travail amorcé sur l'extension de la RNR Grotte de Chenecey (8,13 ha) au Gouffre des Granges Mathieu est présentée. Cette extension permettra d'augmenter la superficie actuelle du site à 21,35 ha. La commune de Chenecey-Buillon précise qu'à l'occasion de cette extension, deux parcelles supplémentaires ont été ajoutées au périmètre de la RNR Grotte de Chenecey actuelle, pour une superficie de 20 a, ces parcelles ayant été acquises par la commune grâce à du Fond vert. L' élu communal précise également le travail réalisé sur 2024 par la commune de Chenecey-Buillon, en amont de cette extension : destruction de deux cabanons sur trois du Trappeur pour renaturer le site, inventaire d'espèce végétale régionale protégée (Spiranthe d'automne), définition d'une place à bois

en dehors du périmètre de la future RNR pour améliorer la gestion des dépôts de grumes, expédition scientifique pluridisciplinaire dans le Gouffre (chauves-souris, géologie, topographie 3D, prises de vue). Un projet de nettoyage du Gouffre des Granges Mathieu est prévu en 2025 pour lequel la communauté spéléologique se porte volontaire.

Le GIPEK souhaite avoir des informations sur le calendrier possible de réalisation.

L'EPAGE Doubs Dessoubre informe qu'une procédure d'extension du site Natura 2000 est en cours sur l'ensemble du territoire communal de Chenecey-Buillon, dont le Gouffre. Une fois l'extension réalisée, il faudra réaliser une étude d'incidence pour ce genre de projet. Actuellement, le Gouffre n'est pas encore dans le périmètre, mais devrait intervenir cette année 2025, autour de la période estivale.

La CPEPESC FC précise que compte-tenu des enjeux connus actuellement sur les chiroptères, la période estivale semble être adéquate.

Le Conseil Régional précise qu'actuellement, compte-tenu de la procédure de classement en cours, tout projet de ce type nécessitera une autorisation de la Présidente de Région et donc d'un dossier détaillant les conditions de l'intervention de nettoyage. La création de la nouvelle RNR des Grottes de Chenecey interviendra vers septembre 2025, après délibération de la commission permanente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Puisqu'il s'agit d'une extension de RNR existante, le nombre de sept RNR dans le réseau restera inchangé.

Quant au projet de création d'aires protégées sur la grotte de Sainte-Catherine, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté souhaite poursuivre la concertation en 2025.

Le Conseil Régional précise également que deux projets de RNR grottes à chauves-souris sont en cours actuellement en Côte d'Or. Sur la question de leur intégration future dans le réseau des RNR cavités à chiroptères, actuellement, le gestionnaire de ces futurs sites n'est pas défini. L'ONF indique qu'un récent changement dans la direction de l'agence Bourgogne-Franche-Comté est à signaler, en lien avec la désignation du gestionnaire des futures RNR de Côte d'Or.

La Communauté d'agglomération de Vesoul souligne qu'en lien avec l'extension de sites protégés, il est nécessaire de mettre un budget en face pour assurer cette politique.

M. Woynarowski lève la séance à 12h, en remerciant les participants pour la qualité des échanges.